



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement 536 (2021)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement 536 (2021) adopté par le conseil municipal le 3 février 2021 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 août 2021.

**Règlement no 536 (2021) :** Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 \$.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 5 août 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 5 août 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 5 août 2021.

Donné à Carignan, ce 5 août 2021.

Ève Poulin, avocate  
Greffière